

Territoires, efficacité et simplicité
Pour une ruralité forte

P4

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1511-8 et L4221-1
- VU** le Code de la Santé publique et notamment ses articles L1110-1, L1424-1 et R4127-74,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2022 approuvant les orientations du Plan Région Santé 2022-2028 « Ma santé dans mon territoire »,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDÉRANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDÉRANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
le rapport "Pour une ruralité forte".

Au titre de l'Ambition 1 du Plan santé Région 2022-2028 : Renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous :

D'APPROUVER
le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « expérimentation d'une solution mobile de soins » (Doctobus) tel que figurant en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstentions : Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Raymond DE MALHERBE, Victoria DE VIGNERAL

Vote sur l'AMI Doctobus :

Contre : Jean-Patrick FILLET

Abstentions : Raymond de MALHERBE, Victoria de VIGNERAL, Gauthier BOUCHET et Gabriel de CHABOT

REÇU le 29/03/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs